



Charte du bénévolat

La neuvième planète

Cette charte du bénévolat a vocation à encadrer et faciliter les échanges et la participation, afin que chacun puisse trouver sa place au sein du projet associatif.

I - Rappel des missions et finalités de l'association :

- Promouvoir une approche inclusive et novatrice de la mort et des thématiques associées afin de réconcilier la société avec cette réalité universelle.
- Faciliter l'accès à une information fiable sur la fin de vie, les funérailles, les rites, le deuil et la législation funéraire.
- Proposer des espaces d'échange, de médiation et d'écoute, ainsi que des actions culturelles, citoyennes et pédagogiques (rencontres, cafés mortels, conférences, séminaires, ateliers, médiations, etc.).
- Encourager et contribuer à la recherche, réunir, outiller et faire coopérer les acteurs (professionnels, institutions, collectivités, citoyens).
- Structurer un socle de connaissances sur la mort, partagé et vérifié (guides, annuaires, événements, retours d'expérience, publications, formations).
- Nouer des partenariats avec des structures aux sujets connexes.
- Créer, contribuer et accueillir des formats culturels et des spectacles vivants sur la mort et le deuil.
- Créer des passerelles historiques, folkloriques et culturelles pour innover dans des formats artistiques, culturels et informatifs autour de la mort et des rites qui y sont associés.



- Proposer et développer des cérémonies et des espaces de cérémonies funéraires modernisées et diversifiées dans une démarche laïque, interreligieuse, interculturelle et intergénérationnelle.
- Préfigurer et développer, à terme, un lieu vivant : accueil tous publics, café associatif, espaces de convivialité et de partage, espaces verts d'apaisement, salles d'ateliers/formation.

Fondée sur les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, notre gestion est totalement désintéressée : l'association est à but non lucratif. Les éventuels excédents sont intégralement réinvestis dans l'objet social.

II - La place des bénévoles dans le Projet Associatif :

En tant qu'association, le bénévolat remplit un rôle essentiel dans le fonctionnement et le déploiement des activités de La neuvième planète.

Dans le cadre du Projet Associatif, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivants :

- participation aux initiatives communes pour le développement des activités
- participation aux ateliers de réflexion et de co-construction du Projet Associatif
- souscrire à ces engagements de respect et d'invitation aux échanges, au partage et à la convivialité



III - Les droits des bénévoles et engagements de l'association :

L'Association *La neuvième planète* s'engage, à l'égard de ses bénévoles :

En matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés et les bénéficiaires,

En matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

En matière de gestion et de développement de compétences :

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,



- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE),

En matière de couverture assurantielle :

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

IV. Les engagements des bénévoles :

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association *La neuvième planète* et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage :

- à adhérer à l'association
- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,



- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés et autres bénévoles,
- à suivre les actions de formation proposées.
- à se rendre disponible pour des entretiens réguliers (point d'étape, renouvellement d'engagement, etc)
- à solliciter un entretien dès l'apparition d'un inconfort ou d'un questionnement
- à utiliser les outils de suivi mis à sa disposition et destinés à une bonne gestion opérationnelle et administrative (suivi horaires, suivi des tâches effectuées, des plannings, etc.)

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.